

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4060

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Demande d'individualisation des opérations globalisées - Autorisation de programme globale : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les crédits d'investissement de la direction de la propreté sont ventilés en deux catégories : les opérations globalisées et les opérations individualisées.

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini et les crédits de paiement délibérés et inscrits chaque année.

L'enveloppe des opérations globalisées est fixée, pour l'exercice 2007, à 7 115 000 €. Cette enveloppe concerne à la fois les opérations relevant de l'autorisation de programme n° 08 écologie urbaine et celles relevant de l'autorisation de programme n° 10 maintenance et renouvellement.

Le conseil de Communauté doit se prononcer sur l'individualisation des opérations globalisées par rapport séparé présenté à cette même séance.

- *L'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine : 2 957 000 €*

Les opérations globalisées de cette autorisation de programme portent sur les domaines d'activités de la direction de la propreté à savoir : le nettoyage, la collecte et la collecte sélective, l'incinération, les déchèteries et les centres d'enfouissement technique.

Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

- l'entretien des bouches de lavage (opération n° 1110)

. les enjeux :

Les bouches de lavage installées sur la voirie communautaire servent au lavage des voies par les agents d'entretien.

La mise en place de nouvelles bouches vise à améliorer le service et à réduire les distances entre bouches de lavage afin de rendre l'intervention des agents plus aisée.

Les travaux de mise en place de nouvelles bouches ou de renouvellement des bouches existantes non conformes seront réalisés généralement en coordination avec des chantiers programmés par la direction de l'eau ou la direction de la voirie,

. les propositions pour 2007 :

Le coût de mise en place d'une bouche de lavage suivant le contexte de l'emplacement est de l'ordre de 3 500 € TTC. Le nombre de bouche envisagé est de l'ordre d'une dizaine.

Il est ainsi proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 40 000 € ;

- les centres de recyclage et de stockage des déchets urbains (opération n° 1114)

. les enjeux :

Cette opération permet la mise en conformité au titre des ICPE des centres de stockage de déchets et d'adapter les déchetteries aux évolutions du tri. La prise en charge de ces dépenses est répartie entre la direction de la logistique et des bâtiments et la direction de la propreté.

. Le programme de dépenses pour 2007 est le suivant :

* Pour les déchetteries

- accueil des déchets dangereux des ménages (DDM) : acquisition d'abris pour les piles (15 000 €),
- acquisition d'un compacteur : 96 000 €.

* Pour les centres de stockage des déchets : 110 000 €.

- sur le site à Rillieux la Pape, remplacement de la torchère,
- sur le site à Genas, passage de la classe II en classe III (seuls les déchets inertes sont autorisés) à la suite de la décision de la préfecture : recherche d'eaux souterraines.

. Les propositions : il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 221 000 € ;

- le gros entretien et le renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon-sud (opération n° 1122)

. les enjeux :

L'usine d'incinération de Lyon-sud exploitée en régie et mise en service en 1989 a une durée de vie théorique de 30 ans. Lors de sa construction, un plan de maintenance et de gros entretien a été établi pour chaque élément constitutif de cet équipement. Ce plan de maintenance propre à chaque pièce découle de l'amortissement technique et comptable de chaque élément. Un coût annuel pour chaque pièce est ainsi déterminé.

Il est rappelé que le défaut d'entretien et de renouvellement génère des coûts de délestage importants lorsque des pannes surviennent. Ces pannes entraînent également des investissements plus coûteux que dans les conditions d'une maintenance régulière.

. Le détail des travaux et des achats de renouvellement prévus pour 2007 est le suivant :

- l'entretien de matériels :

* fournitures de pièces de fonderie en acier réfractaire pour les grilles d'incinération, le renouvellement des grappins et des bennes en mâchefer : 185 000 €,

* réparation des équipements de la fosse : 25 000 €,

- le traitement des fumées :

* achat de pulvérisateurs, de vannes et de pompes de lavage, rénovation du réseau de vapeur industrielle : 80 000 €,

* renouvellement du traitement des boues et travaux sur laveurs : 350 000 €,

- les travaux sur les chaudières :

* renouvellement des protections réfractaires, mise en place d'un circuit de refroidissement des trémies de chargement et fournitures d'équipements : 610 000 €,

* gros entretien : 300 000 €,

- les travaux sur les bâtiments industriels : aménagement de bureaux, vestiaires et de pièces première urgence (mise en conformité), mise en place de bardages sur la zone laveur, installation d'une passerelle de liaison SCR : 820 000 €,

- l'entretien électrique : renouvellement de la distribution électrique, extension du contrôle de la commande sur la zone de traitement d'eau, mise à niveau de la commande numérique (phase 3) : 326 000 €.

. La proposition pour 2007 : il est proposé d'individualiser cette opération à hauteur de 2 696 000 €.

- *L'autorisation de programme n° 10 : maintenance et renouvellement* : 4 158 000 €

- les mobiliers et matériels du service propreté (opération n° 1130)

. les enjeux :

L'ensemble de ce budget a pour objectif de maîtriser les coûts de fonctionnement avec des équipements plus performants et fiables (souffleurs), de renouveler un parc matériel vétuste et vieillissant, enfin, d'inscrire les méthodes de désherbage dans le cadre du développement durable et de l'Agenda 21,

. la proposition 2007 :

* 60 000 € pour renouveler et acquérir du matériel de viabilité hivernale dont trois équipements de saieuses hydrauliques de 5 mètres cubes équipées de saumureuse. Les équipements remplacent à la fois un matériel vieillissant et permettent une adaptation sur de nouveaux véhicules,

* 153 000 € pour acquérir dix aspirateurs électriques,

* 45 000 € pour l'acquisition de deux caissons aspire-feuilles dont l'objectif est de mécaniser une tâche actuellement réalisée manuellement et d'améliorer l'image de la Collectivité en procédant plus rapidement à l'enlèvement des tas stockant des feuilles,

* 122 000 € à l'ensemble des sept subdivisions afin d'acquérir des chariots de bacs roulants, des bacs à sel, des rotatifs, des équipements de lavage haute pression, des groupes électrogène, des chariots élévateurs, etc. et ainsi répondre aux besoins d'activités quotidiens des subdivisions,

* 70 000 € pour terminer le renouvellement du parc vétuste de souffleurs générant régulièrement des pannes et un manque de disponibilité. La dépense porte sur l'acquisition de cent souffleurs,

* 7 000 € pour acquérir des désherbeurs thermiques dans l'objectif de réduire le désherbage chimique. Cette dépense s'inscrit dans le cadre du développement durable. La dépense porte sur l'acquisition de douze désherbeurs thermiques ou matériel similaire.

. La proposition pour 2007 : il est proposé d'individualiser l'opération n° 1130 à hauteur de 457 000 € ;

- les poids lourds de la propreté (opération n° 1138)

. les enjeux :

La direction de la propreté gère un parc de deux cent dix-neuf poids lourds et engins :

Le renouvellement s'effectue en fonction des durées d'amortissement qui correspondent le plus souvent à une usure de l'équipement et à des périodicités d'interventions lourdes (le matériel de nettoyage est utilisé sur deux postes de travail par jour).

. les poids lourds de la collecte :

La durée de vie d'une benne à ordures ménagères est estimée à dix ans.

On constate, sur les véhicules plus anciens, une augmentation importante des coûts de maintenance ainsi que des durées d'immobilisation qui grèvent le budget de fonctionnement et perturbent l'activité du service.

Par ailleurs les bennes à ordures ménagères de plus de dix ans ne disposent pas des améliorations de sécurité rendues obligatoires par la directive machine.

Il est ainsi proposé les acquisitions suivantes, pour un montant total de 2 006 000 € :

- * une micro-benne à 85 180 €,
- * une benne à ordures ménagères à chargement arrière, capacité 12 mètres cubes, à 163 352 €,
- * sept bennes à ordures ménagères à chargement arrière, capacité 20/22 mètres cubes, à 1 757 468 € ;

. les poids lourds pour le nettoyage :

Le parc matériel actuel, notamment les balayeuses, est vétuste. Il génère de nombreuses pannes avec un coût d'entretien élevé entraînant une immobilisation très importante. L'objectif est de procéder progressivement au renouvellement du matériel de nettoyage mécanisé pour :

- accroître la productivité sur le terrain et le linéaire de longueur de voie et d'espace traité mécaniquement,
- maîtriser les coûts de fonctionnement avec un matériel plus efficace et performant,
- réduire les frais de fonctionnement dus à la vétusté du parc actuel.

Ainsi, pour 2007, il est envisagé d'acquérir, pour un montant total de 1 365 000 € :

- * deux balayeuses aspiratrices à grande capacité pour un montant de 360 000 €,
- * un camion multi bennes > dix-neuf tonnes à 185 000 €, afin de mettre en place des bennes d'ébouage au sein de chaque subdivision et de réduire ainsi les délais de vidage des balayeuses urbaines (voies étroites et trottoirs),
- * un équipement de balayage à installer sur châssis 4 x 4, à 130 000 €,

afin de compléter l'équipement des véhicules acquis en 2005.

- * deux balayeuses de trottoirs, à 85 000 €, soit 170 000 €
- * deux balayeuses laveuses : 260 000 €,
- * trois balayeuses de voies étroites : 260 000 €.

. Les propositions 2007 : il est proposé d'individualiser l'opération n° 1138 à hauteur de 3 371 000 € ;

- les poids lourds dans les divers services (opération n° 1142) :

. les enjeux :

La direction de la propreté se charge de l'acquisition des véhicules poids lourds pour les autres directions, en particulier la direction de la voirie.

. Les propositions 2007 : il est prévu de renouveler trois petits poids lourds, à la voirie, de 1992 dont la réforme devait initialement intervenir en 2005.

Un poids lourds de dix-neuf tonnes sera également acquis dans le cadre du renouvellement annuel.

L'ensemble de ces acquisitions représente un coût de 300 000 € ;

- le matériel lourd d'atelier (opération nouvelle à créer)

. les enjeux : il s'agit d'une nouvelle opération adaptée aux besoins du garage,

. Les propositions 2007 : il est prévu l'acquisition d'un pont élévateur sur colonne mobile pour un montant de 30 000 € ;

Vu ledit projet ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Approuve, au titre du budget 2007 :

- pour l'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine :

- . l'individualisation de l'opération n° 1110 à hauteur de 40 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1114 à hauteur de 221 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1122 à hauteur de 2 696 000 € ;

- pour l'autorisation de programme n° 10 : maintenance et renouvellement :

- . l'individualisation de l'opération n° 1130 à hauteur de 457 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1138 à hauteur de 3 371 000 €,
- . l'individualisation de l'opération n° 1142 à hauteur de 300 000 €,
- . l'individualisation de l'opération relative au matériel lourd d'atelier à hauteur de 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,